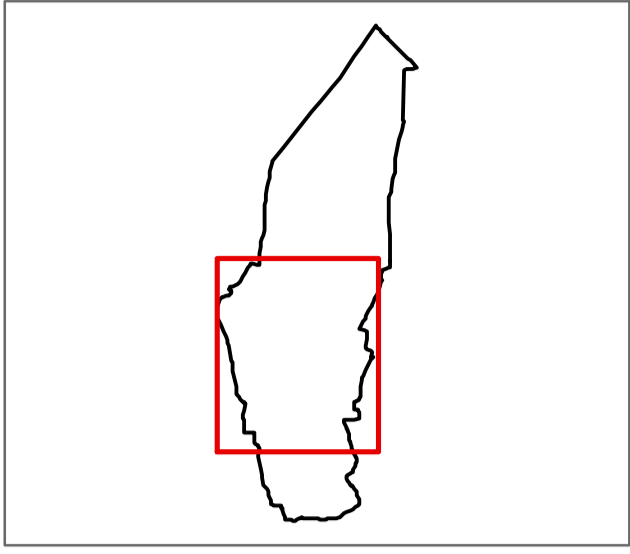




RÈGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

L'AGGLOMÉRATION



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 approuvant l'élaboration du PLU. Le Maire, Jean DUFRESNE


Echelle: 1:2 000. SOURCE: DG - Cadastre. Droits réservés - 2013. 9 rue du Piaré 37140 BOURGUEIL. Tel: 02 47 95 57 06 Fax: 02 47 95 57 16. Miel: contact@urban-lsm.fr

Éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :

- Haie (green dashed line)
Mur (orange dashed line)
Élément bâti (yellow outline)
Bois (green hatched area)

- Éléments génériques:
Bâtiment pour lequel un changement de destination est autorisé sous conditions (art. L.451-19 du CU)
Secteur bénéficiant d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
Bande de retrait des constructions liée à l'AFIS et la RD 35 (art. L.111-6 du CU)
PPRI du Val d'Authon
Espace Bois Classé
Emplacement réservé

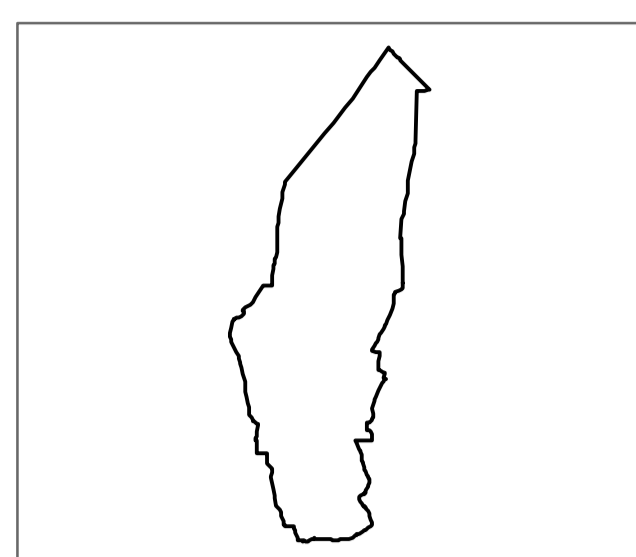
Table with 4 columns: N°, Désignation, Bénéficiaire, Surface. Lists 12 reserved locations with details on their purpose and area.



RÈGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

4.C

LE TERRITOIRE COMMUNAL



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire
Jean DUFFRESNE

ECHELLE: 1:5 000

SOURCE: DGI - Cadastre Droits réservés - 2013

urban ism
Urbanisme - Développement - Aménagement - Services - Réseaux - Environnement

9, rue du Prieuré
37140 BOURGEOIS
Tél: 02 47 95 57 16
Fax: 02 47 95 57 16
Mail: contact@urban-ism.fr

Éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :

- Haie
- Mur
- ▭ Élément bâti
- ▭ Bois

Éléments génériques :

- ▭ Bâtiment pour lequel un changement de destination est autorisé sous conditions (art. L.451-19 du CU)
- ▭ Secteur bénéficiant d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▭ Bande de retrait des constructions liée à l'ABS et la RD 35 (art.L. 111-6 du CU)
- ▭ PPRI du Val d'Authon
- ▭ Espace Boisé Classé
- ▭ Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une liaison douce d'une emprise de 3,5 m	Commune	1040 m²
2	Création d'une voie de desserte et de places de stationnement en épi (largeur 9 m)	Commune	970 m²
3	Aménagement du carrefour	Commune	90 m²
4	Aménagement du carrefour	Commune	25 m²
5	Aménagement du carrefour	Commune	30 m²
6	Aménagement du carrefour	Commune	190 m²
7	Aménagement du carrefour	Commune	35 m²
8	Aménagement du carrefour	Commune	65 m²
9	Aménagement du carrefour	Commune	80 m²
10	Aménagement du carrefour	Commune	65 m²
11	Aménagement du carrefour	Commune	60 m²
12	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²

